



LOI N° 2018 – 024

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2018



EXPOSE DES MOTIFS

La politique économique du Gouvernement est axée sur la préservation de la stabilité macroéconomique et le raffermissement de l'économie nationale. Cette volonté a été et continue d'être soutenue par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers le programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui s'accompagne d'une série de réformes en matière de gouvernance financière et macroéconomique. Cette dynamique est traduite dans la Loi de Finances pour 2018 et vise à renforcer les bases d'une bonne mise en œuvre de la politique de développement.

Des ajustements ont été cependant nécessaires en cours d'année pour réduire la vulnérabilité du pays aux différents chocs, notamment en matière de fluctuation de prix, de détérioration des termes de l'échange et de creusement du déficit budgétaire. Ces ajustements du cadrage macroéconomique permettront de maintenir les objectifs de développement pour l'année 2018 lesquels devront rester cohérents avec le PND et s'aligner avec les grands défis mondiaux de développement durable.

En outre, la tenue cette année des élections présidentielles représente un enjeu capital quant à la poursuite des actions de réformes. Le nouveau Gouvernement a été d'ailleurs mis en place avec la principale mission de mettre en œuvre un processus électoral efficace, transparent et démocratique. Le climat des affaires reste en effet conditionné par un climat politique sain et favorable aux investissements. Les efforts sont ainsi maintenus pour le respect des principes de bonne gouvernance, d'Etat de Droit, de Démocratie et de Solidarité Nationale.

Les programmations au niveau des Institutions et des Ministères seront gardées tels qu'elles ont été présentées dans la Loi de Finances 2018. Des enveloppes supplémentaires devront être cependant allouées pour maîtriser les vulnérabilités économiques et financières. Les budgets de pension et de solde sont de ce fait en augmentation afin d'assurer l'effectivité de la paie jusqu'à la fin de l'année. De même, les subventions à la JIRAMA sont révisées à la hausse pour soutenir l'effectivité des actions de réformes qui y sont en cours de mise en œuvre.

Les départements en charge des recettes publiques à savoir les régies des impôts et des douanes, devront parallèlement accentuer leurs efforts pour maîtriser le déficit budgétaire. Par ailleurs, grâce au soutien de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les aides budgétaires escomptées sont à la hausse permettant de soulager les pressions sur la trésorerie publique laquelle devra par la suite assurer la régularité des paiements des engagements publics.

L'Etat continue d'initier les mesures budgétaires, fiscales et monétaires déjà mises en œuvre qui tendent à maîtriser les trop fortes fluctuations des agrégats économiques. Le respect des grands équilibres macroéconomiques permettra la consolidation des bases pour la promotion du développement et pour asseoir une croissance inclusive et durable. Enfin, les investissements dans les secteurs éducation, santé, eau et assainissement, protection sociale et sécurité rurale resteront les principales priorités de l'Etat pour répondre aux besoins sociaux de la population.

I- ORIENTATIONS GLOBALES ET EVOLUTION ECONOMIQUE

Maintien des orientations globales

Les orientations globales par rapport à la mise en œuvre du Plan National de Développement restent inchangées. De ce fait, les programmations ministérielles ne font l'objet d'aucune modification majeure. Les priorités de développement restent axées sur le renforcement du secteur social, la mise en place des infrastructures essentielles, l'appui au développement rural et le raffermissement de la sécurité. L'organisation des élections majeures reste par ailleurs l'une des principales missions du gouvernement.

La volonté de préserver la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance inclusive et durable pousse toutefois à rectifier les prévisions initiales par rapport à l'évolution de la situation et des contextes économique et financier.

Organisation de l'élection présidentielle

A l'approche de la fin du mandat présidentiel, cette année sera marquée par l'organisation d'une nouvelle élection ouverte, transparente et juste laquelle constitue la principale mission du Gouvernement actuel.

A cet effet, un crédit de 52.1 milliards d'Ariary engagé dans la LFI 2018 est encore maintenu dans la présente LFR 2018, en faveur du budget de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans l'objectif de préparer l'élection. Cette somme a été répartie entre une enveloppe de 10.7 milliards d'Ariary pour le fonctionnement de la CENI, et une enveloppe allouée à la préparation directe des élections s'élevant à 41.4 milliards d'Ariary, dont 40.0 milliards d'Ariary financés sur Ressources Propres Internes (RPI) et 1.4 milliards d'Ariary sur Fonds de Contre-Valeur (FCV). Dans cette même optique, la Communauté Internationale, sous le leadership des Nations-Unies, a octroyé un financement à hauteur de 5.8 millions USD, soit de 22 776 377 000 Ariary pour le projet de Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar (SACEM).

Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle du processus électoral, l'amélioration des capacités de la CENI dans l'organisation des prochains scrutins constitue l'une des priorités majeures. Un certain nombre de réformes a été entrepris et a dû être tenu en compte dans le budget 2018, dont : l'extension jusqu'à deux (02) semaines du délai de sept (07) jours entre le premier et le deuxième tour de l'élection présidentielle, la fixation de la capacité d'accueil des bureaux électoraux à un maximum de 700 électeurs laquelle aura pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre de bureaux de vote, la production et la livraison dans des délais plus restreints des bulletins de vote et autres imprimés sensibles du deuxième tour.

Renforcement impératif de la Sécurité

Conscient de l'enjeu que la sécurité permet d'offrir, l'Etat se focalisera davantage sur le volet Sécurité des biens et des personnes et ce, en vue d'apaiser la propagation de la vague d'insécurité qui sévit actuellement et d'assurer la sécurité de l'élection présidentielle de cette année 2018.

De ce fait, l'amélioration et la mise aux normes des différents matériels techniques ainsi que la réhabilitation et la dotation de nouvelles infrastructures sont les premières étapes pour obtenir une qualité de sécurité convenable. Parallèlement à cela, une nouvelle stratégie qui est faite conjointement par les Ministères en charge de la Défense, de la Sécurité Publique et de la Gendarmerie sera activement renforcée. Les principaux domaines de cette stratégie couvriront la poursuite de la lutte contre les vols de bœuf par les dahalo, l'intensification de la sécurité et de la sûreté dans les espaces maritimes malagasy, l'amélioration de la couverture des espaces aériennes malagasy, la lutte contre les trafics illicites, les actes

de piraterie et de terrorisme, la surveillance aérienne du trafic de surface terrestre et maritime (ZEE), la sécurisation des eaux territoriales et la sécurité intérieure. Ainsi, les trois Ministères mentionnées ci-dessus ont bénéficié d'une augmentation de 65.7 milliards d'Ariary par rapport à 2017, et cette enveloppe est maintenue dans la présente Loi de Finances Rectificative.

Soutien aux réformes de la JIRAMA

Les réformes entamées au niveau de la société d'Etat JIRAMA se poursuivront durant l'année 2018. L'objectif est de réduire l'écart entre le coût de production et le prix de vente et de parvenir ainsi à un équilibre opérationnel d'ici 2020. Des ajustements du tarif de l'électricité sont ainsi à opérer afin de redresser la situation financière de cette compagnie, et pour alléger les charges sur la caisse de l'Etat liées aux subventions allouées à cette société.

Malgré cette volonté, la réalisation de ce plan de redressement s'est confrontée aux hausses successives des prix du baril combinées avec une dépréciation de la monnaie nationale à cause du dynamisme observé dans l'économie des autres pays. Dans les prévisions initiales pour l'année 2018, les calculs étaient basés sur un prix du baril environnant les 50 USD pour toute l'année, alors que vers la fin du premier semestre de cette année, la barre des 75 USD/baril est atteinte. A cet effet, une attention particulière envers cette société s'avère nécessaire pour éviter le retour des délestages électriques. Face à cette situation, une subvention supplémentaire de 100 milliards d'Ariary sera accordée à cette société en raison de l'importance du secteur électricité en matière d'appui aux activités de production mais également sur la vie de la population en général.

Renflouement de la caisse de retraite et des dépenses de solde

L'audit de la prévision des dépenses de solde en début d'année 2018 a mis en exergue la nécessité d'augmenter celles-ci afin d'assurer l'effectivité de la paie jusqu'à la fin de l'année.

A cet effet, les crédits de solde devront augmenter de 76,3 milliards Ariary par rapport à la Loi de Finances 2018. Ces dépenses concernent le solde de personnel mais également les avancements et les indemnités d'installation à la retraite.

Par ailleurs, la caisse de retraite sera renflouée de 33 milliards Ariary. En effet, l'augmentation des dépenses de solde, la non atteinte des prévisions de recettes escomptées sur les cotisations des EPN et des CTD, et sur les validations des services précaires entraînent un déficit plus important de la caisse de retraite. Ainsi, une augmentation du renflouement de la caisse doit être effectuée pour honorer les dépenses de pensions des retraités.

Affermissement des programmes de lutte contre la corruption

Le Gouvernement réaffirme sa volonté de lutter contre la corruption à travers un signal fort lancé pour le coup d'arrêt à la corruption. Les efforts d'appui institutionnel initiés dernièrement, dont la mise en place des pôles anti-corruption (PAC) dans les six (06) provinces, à commencer par celui d'Antananarivo, doivent démontrer leurs pleines effectivités.

Les services publics et l'ensemble des agents administratifs, des employés aux plus hauts responsables issus de tous les départements publics, des institutions et ministères jusqu'aux fokontany, doivent s'aligner avec cette instruction du Gouvernement afin d'enrayer les mauvaises pratiques qui vont à l'encontre de l'éthique et de la déontologie de la fonction publique. Ce programme ira de pair avec les autres programmes du Ministère en charge de la Justice, notamment les programmes d'investissements publics destinés à la mise aux normes des établissements pénitentiaires et au renforcement de la Justice de proximité. En effet, annihiler la corruption au niveau de toutes les instances tant bien publiques que privées constitue une condition *sine qua non* à l'établissement d'un véritable Etat de Droit.

Promotion du secteur social

Le Gouvernement maintiendra ses efforts pour promouvoir le secteur social. Les engagements pris depuis 2016 par rapport au programme FEC se poursuivront en 2018. Des investissements seront en effet effectués dans ce domaine afin de combler le retard accumulé par rapport aux autres pays sub-sahariens et de soutenir le développement inclusif et durable. Le poids des allocations budgétaires dans ce domaine devra augmenter progressivement jusqu'en 2019 à travers la protection sociale, la hausse de revenus des ménages, l'amélioration de la productivité ainsi que la réduction de la pauvreté.

A cet effet, l'année 2018 sera marquée par le début d'un processus de réforme systémique qui sera établi aux niveaux des ministères concernés pour améliorer la qualité du capital humain tout en répondant à la demande nationale. Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) et le Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) seront entre autres initiés. Ce volet social sera ainsi privilégié car il constitue le pilier du développement et de la croissance. Principalement, ces mesures seront orientées vers l'accès aux soins de bases ainsi qu'à l'éducation fondamentale. Cela permettrait d'une part de renforcer la résilience des couches les plus vulnérables et d'accroître leurs capacités d'adaptation nonobstant la faiblesse de leurs revenus, et d'autre part de leur donner les moyens d'accéder à de meilleures opportunités à travers l'éducation de base.

Ajustement de la croissance économique par rapport au rythme d'investissement

Le taux de croissance estimé à 5.1% pour l'année 2018 est révisé à la baisse, et s'établira à 5.0%. Cet ajustement provient surtout d'un rythme moins soutenu dans les décaissements des financements extérieurs. Il s'en suit une perte escomptée à 0.4 point de croissance pour le secteur primaire. En effet, le taux de croissance de la branche agriculture sera plus faible que prévu, soit de 4.5% contre 4.9% en prévision initiale. La croissance de la branche des BTP est également ramenée à la baisse, passant de 11.5% à 6.5%.

Parallèlement, de meilleures performances sont toutefois attendues, par rapport à celles prévues, au niveau du secteur secondaire qui gagne ainsi 0.7 point de croissance, et au niveau des autres branches de services telles que le commerce qui gagne 1.5 points de croissance. La hausse la plus notable sera observée au niveau des zones franches industrielles avec une croissance de 14.5% contre 12.5% prévue initialement.

La croissance reste toutefois forte, et est portée par les investissements publics, la croissance continue de l'industrie manufacturière, le rebond des activités agricoles et le redressement du secteur minier.

Poursuite des efforts pour contenir la tension inflationniste

En moyenne annuelle, l'inflation pour 2018 à Madagasikara se situera à 8.0% contre 7.8% prévue initialement. Cette révision a été nécessaire car : (i) l'inflation en fin de période 2017 a été de 9.0% avec un cumul annuel de plus de 20% du prix du riz, (ii) la grande île a fait face au passage du cyclone AVA en début d'année lequel a principalement touché la côte Est, (iii) le déséquilibre des encaisses réelles de la monnaie, la surliquidité sur le marché monétaire ainsi que l'augmentation des cours des produits pétroliers persistent.

Par contre, l'inflation en fin de période est escomptée à 7.7%, soit une baisse de 0.2 point par rapport à la LF 2018 et de 1.3 point par rapport à 2017. Cette situation découle de la poursuite des efforts du Gouvernement et de la BFM à contenir l'inflation, et des conditions climatiques propices à la branche agriculture depuis le 4ème trimestre 2017 (une pluviométrie qui profite à la majeure partie du pays). Une meilleure production de riz est en effet attendue en 2018. Le prix du riz sur le marché mondial devrait de plus baisser grâce à l'amélioration des perspectives de production en Asie. Les prévisions sur les prix des

produits pétroliers annoncent également une progression moins rapide en 2018. La production de pétroles non conventionnels devrait en effet augmenter davantage. Ces éléments tendent à contenir l'inflation.

Balance des paiements extérieurs maintenue à un excédent

La balance des paiements de Madagasikara restera excédentaire grâce à la diminution du déficit du compte courant et malgré une détérioration au niveau du compte de capital et des opérations financières. De plus, les décaissements accordés au titre de la FEC conforteront la position extérieure du pays.

Le déficit du compte courant s'améliorera par rapport à la LFI 2018 et sera de 190.8 millions DTS contre 363.1 millions de DTS prévus initialement. Cette évolution est due à la hausse des exportations comparativement à celles qui ont été prévues initialement. En effet, par rapport à l'évolution des importations, celle des exportations pour tous les types de marchandises, sauf la vanille et le cacao, sera plus significative par rapport aux prévisions. Au niveau de la balance de biens et services, un déficit de 504.5 millions de DTS sera constaté contre 629.3 millions de DTS prévus. De meilleurs résultats au niveau du transfert courant expliquent également l'amélioration de la balance courante. En effet, les transferts officiels au titre des aides budgétaires accordées par la Banque Mondiale (62,4 millions DTS), la BAD (20 millions DTS), l'Union Européenne (24.2 millions DTS) et la Deutsch Bank (27.5 millions DTS), ainsi que l'arrivée de fonds provenant de l'extérieur en faveur des organismes et entreprises internationaux renflouent la poste des transferts.

Commentaire [B1]: Deutsch Bank 40 Millions USD (27,5 MDTS)

Le compte de capital et des opérations financières se détériorera par rapport aux estimations initiales mais reste positif avec un solde de 220.6 millions DTS (contre 419.1 millions DTS prévu initialement). Cette situation est due à la baisse des dons projets de 3.4% et des tirages officiels de 19.1% ainsi que des investissements directs et de portefeuille qui seront quant à eux en baisse de 11.7% par rapport aux prévisions initiales. Cette détérioration s'explique également par la prudence des investisseurs par rapport au contexte marqué par une ambiance politique pré-électorale.

En tout, le solde global présentera toujours un résultat positif de 29.7 millions de DTS pour la LFR comparé à celui de la LFI qui était de 56.1 millions DTS.

Dépréciation limitée de l'Ariary face aux principales devises

Quant aux taux de change, les prévisions pour 2018 tablent sur une dépréciation continue de l'Ariary face au DTS et au Dollar US. En effet, en tenant compte du creusement du déficit commercial et des relèvements du taux directeur par la banque fédérale américaine (FED) dans les calculs des cotations futures, en moyenne période, le DTS s'échangerait à 4 735 Ariary au lieu de 4 527 Ariary, et le Dollar US à 3 256 Ariary au lieu de 3 212 Ariary comme prévu initialement. Cette dépréciation aurait pu être plus sévère, mais elle sera limitée par les décaissements envisagés dans le cadre du programme FEC avec le FMI, et par les bonnes perspectives au niveau du prix de la Vanille.

Finances publiques

Avec l'évolution des contraintes macro-budgétaires et la prise en compte des priorités gouvernementales, des modifications s'avèrent nécessaires et indispensables pour l'atteinte des objectifs de développement fixés. Cependant, ces changements doivent être cohérents avec la nécessité de maintenir la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance économique inclusive.

Les dépenses de pension et soldes, les transferts et subventions feront l'objet de l'essentiel des modifications, notamment celles au bénéfice de la JIRAMA. Face à cela, des reprogrammations sont à effectuer tant au niveau des recettes que des dépenses. Ces dernières sont nécessaires pour pouvoir disposer d'un espace budgétaire suffisant.

- Recettes publiques en hausse

Le Taux de Pression Fiscale (TPF) augmentera légèrement de +0.1 point de pourcentage pour s'établir à 12.0%. A cet effet, les recettes fiscales totales accuseront une hausse de 1.4% et passeront ainsi de 4 811.4 milliards d'Ariary à 4 876.3 milliards d'Ariary. Cette hausse résultera de l'effort de recouvrement des arriérés et de l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau des deux administrations fiscales (impôts et douanes).

Pour leurs parts, les recettes fiscales intérieures augmenteront de 25.0 milliards d'Ariary (soit une variation de 1.0%) et s'établiront ainsi à 2 580 milliards d'Ariary. Parallèlement, des recettes douanières supplémentaires à hauteur de 40.0 milliards d'Ariary (soit une variation de 1.5%), ramenant le total à 2 296.3 milliards d'Ariary, sont également prévues pour compenser les dépenses nouvellement identifiées. Au total, 5 102.0 milliards d'Ariary seront collectés à titre de l'année 2018 dont 225.8 milliards d'Ariary de remboursement de TVA.

Les recettes non fiscales se maintiennent à 90.1 milliards d'Ariary.

- Léger ajustement des dépenses publiques

Par rapport aux modifications envisagées dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative, le Gouvernement maintient sa volonté de contenir les dépenses à travers des politiques de consolidation rationnelle et efficace. Les priorités du Gouvernement restent cependant inchangées : à savoir le soutien aux secteurs sociaux, le développement des infrastructures, l'appui au développement rural et le renforcement de la sécurité.

Les orientations budgétaires sont établies en cohérence avec les engagements pris par Madagascar dans le cadre du programme FEC. Des augmentations sont escomptées non seulement pour la société JIRAMA, à titre de transfert, mais également au niveau de la Solde et des Pensions. En effet, une subvention complémentaire de 100 milliards d'Ariary sera allouée à cette compagnie, les dépenses de solde seront majorées de 76.3 milliards d'Ariary et les pensions bénéficieront d'une augmentation de 33 milliards de plus.

Par ailleurs, une légère baisse des dépenses totales de 0.3 point du PIB est prévue s'expliquant par une baisse significative des investissements publics sur financement extérieur de 15.8%.

Le ratio des dépenses totales par rapport au PIB est alors estimé à 17.7% (contre 18.0% prévu dans la LFI) d'où un passage de 7 307.9 milliards d'Ariary à 7 149 milliards d'Ariary.

- Repli du déficit

L'arrimage budgétaire aboutira à un fléchissement de 0.2 point du déficit public qui s'appréciera en conséquence à -3.3% contre -3.5% prévu dans la LF 2018. La soutenabilité du budget ne sera pas ainsi exposée à un éventuel gap de financement.

II- ORIENTATION DU BUDGET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2018

A- RECETTE

1- IMPOTS

Les dispositions relatives à la fiscalité intérieure sont axées essentiellement aux corrections des erreurs matérielles décelées dans les dispositions fiscales antérieures notamment celles relatives à la Loi de finances pour 2018. Néanmoins, une mesure fiscale incitative pour relancer les investissements et l'économie en général y est insérée.

A cet égard, les principales modifications proposées dans la loi de finances rectificative 2018 s'articulent autour des points suivants :

- Exonération à la TVA de semence de blé ;
- Modification du tarif de la Taxe sur la publicité (ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées)
- Toilettages et rectifications d'erreurs matérielles.

2- DOUANES

Les recettes douanières augmenteront de 2% par rapport au montant fixé dans la prévision initiale pour 2018, et passeront ainsi de 2 287.1 milliards d'Ariary à 2 327.1 milliards d'Ariary. Outre, la progression réelle de la valeur nominale des importations taxables, cette hausse sera soutenue par la mise en œuvre des mesures administratives entre autres : (i) la poursuite de la dématérialisation et le déploiement de la version World de Sydonia ; (ii) le renforcement du contrôle en matière de Valeur en douane ; (iii) le renforcement de l'efficacité du recouvrement. A un niveau désagrégé, la TVA sur les importations passera de 1149.4 milliards d'Ariary à 1174.8 milliards d'Ariary tandis que le Droit des Douanes de 531.3 milliards d'Ariary à 543.7 milliards d'Ariary. Pour les recettes pétrolières, la hausse a été fixée à 2.1 milliards d'Ariary par rapport à la prévision initiale suite à la fluctuation du prix des produits sur le marché, d'une part, et à la baisse du volume importé notamment du gasoil d'autre part.

B- DEPENSES

➤ ENVIRONNEMENT DES DEPENSES

Les secteurs sociaux demeureront toujours une préoccupation centrale pour le Gouvernement. Les couches les plus vulnérables seront ciblées à travers des politiques adéquates et en fonction des moyens disponibles. Parallèlement à cela, la mise en place d'infrastructures structurantes continuera afin de renforcer et appuyer la production.

Tableau récapitulatif des crédits

UM : milliards d'Ariary

	2017	2018		Variation (LFI 2018 /LFR 2018)
	real prov	LFI	LFR	
INTERET DE LA DETTE	285.5	391.6	378.1	-3.4%
SOLDE	1806.8	2088	2164.3	3.7%
FONCTIONNEMENT	1909.1	1486.2	1636.2	10.1%
- Indemnités	160.2	186	186.0	0.0%
- Biens & Services	282.2	379.2	379.2	0.0%
- Transferts et subventions	1466.7	921	1071.0	16.3%
INVESTISSEMENT	1952.9	3286.3	2945.5	-10.4%
- Financement interne	700.1	967.4	993.5	2.7%
- Financement externe	1252.8	2318.9	1952.0	-15.8%
TOTAL	5954.3	7252.1	7124.1	-1.8%

Le total du budget de l'Etat sera révisé à la baisse à hauteur de 1.8%. La rétraction de 15.8% des PIP sur financement externe en sera la principale raison, soit une diminution de 366.9 milliards d'Ariary. Toutefois, les dépenses de fonctionnement connaîtront une hausse de 10.1%. Les dépenses de paiement d'intérêts pour la dette baisseront également de 3.4% et passeront ainsi de 391.6 milliards d'Ariary à 378.1 milliards d'Ariary.

➤ **DEPENSES DE PERSONNEL**

L'augmentation de 76,3 Milliards d'Ariary de dépenses de solde dans la loi de Finances Rectificatives 2018 est justifiée par les mesures suivantes :

- Augmentation de salaire de 8% de tous les agents de l'Etat à partir du mois de Mai 2018 ;
- Régularisation des avancements ;
- Crédits complémentaires des personnels extérieurs.

➤ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Aucun changement au niveau des dépenses de Biens et Services ne sera opéré. Par contre, les transferts et Subventions augmenteront significativement de 16.3%. Cette augmentation résulte essentiellement de l'octroi de 100.0 milliards d'Ariary de subvention additionnelle au profit de la JIRAMA laquelle sera escomptée à 309.0 milliards d'Ariary, contre une prévision initiale de 209.0 milliards d'Ariary. Cela permettra effectivement de renforcer la résilience de cette société d'Etat face aux variations des coûts des intrants et surtout d'amortir de manière indirecte le prix de l'électricité. Cette subvention s'avère ainsi cruciale afin de poursuivre les actions de réformes déjà engagées au niveau de ce secteur. L'appui à la JIRAMA a en effet pour objectif de soutenir le développement des industries, d'éviter une récession des activités économiques dues à d'éventuels délestages et d'échelonner la hausse des tarifs difficile à supporter par les consommateurs.

➤ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Une rétraction de 10.4% est attendue pour l'investissement public passant ainsi de 3 286.3 milliards d'Ariary à 2 945.5 milliards d'Ariary. Cette baisse s'explique par une chute de 15.8% attendue pour les financements extérieurs bien que les financements intérieurs seront en hausse de 26.1 milliards d'Ariary par rapport à la LF2018.

Tableau comparatif PIP par Axe du PND LFI – LFR (2018)

AXE	AXE LIBELLE	LFI			LFR		
		externe	interne	total	externe	interne	Total
AXE1	<i>Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale</i>	2.4%	6.3%	8.7%	2.7%	8.1%	10.8%
AXE2	<i>Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement</i>	2.9%	4.1%	6.9%	3.2%	4.3%	7.5%
AXE3	<i>Croissance inclusive et ancrage territorial du développement</i>	51.8%	9.3%	61.1%	44.3%	10.3%	54.6%
AXE4	<i>Capital humain adéquat au processus de développement</i>	11.8%	9.0%	20.8%	13.9%	10.1%	24.1%
AXE5	<i>Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes</i>	1.7%	0.8%	2.4%	2.1%	0.9%	3.0%
TOTAL		70.6%	29.4%	100.0%	66.3%	33.7%	100.0%

Les priorités énoncées dans la LF2018 seront toujours maintenues dans cette LFR à savoir les Axes 3 « **Croissance inclusive et ancrage territorial du développement** » et 4 « **Capital humain adéquat au processus de développement** ». Ces deux axes (Axe 3 et 4) représenteront 78.1% du montant total du PIP avec des inscriptions budgétaires respectives de 1 608.8 milliards d'Ariary et 708.5 milliards d'Ariary. Initialement, ils représentaient 81.9%. Cependant, il est à noter que l'axe 3 diminuera de 19.9% tandis qu'une hausse de 3.6% est attendue pour l'Axe 4. L'enveloppe destinée à l'Axe 2 sera maintenue alors que les Axe 1 « **Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale** » et Axe 5 « **Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes** » augmenteront respectivement de 10.8% et 11.3%. En général, cette baisse de l'enveloppe totale sera essentiellement liée à la diminution de l'Axe 3.

Tableau comparatif PIP sectoriel LFI – LFR (2018)

SECTEUR	LFI			LFR		
	Externe	Interne	total	Externe	Interne	Total
PRODUCTIF	14.4%	3.4%	17.8%	13.8%	3.8%	17.6%
INFRASTRUCTURES	40.2%	7.6%	47.8%	33.6%	8.5%	42.1%
SOCIAL	9.7%	7.5%	17.2%	11.8%	8.4%	20.2%
ADMINISTRATIF	6.2%	10.9%	17.2%	7.0%	13.0%	20.0%
TOTAL	70.6%	29.4%	100.0%	66.3%	33.7%	100.0%

Secteur Social

En vue de raffermir davantage la politique sociale menée par l'Etat dans un contexte marqué par une vulnérabilité des couches défavorisées, une augmentation de 2.8% par rapport à la LF 2018, du budget alloué au secteur social est prévue.

Bien que ce secteur détienne 20.2% du budget PIP, les dépenses sociales seront constamment maintenues à hauteur de 1,1% du PIB afin de couvrir tous les volets sociaux sensibles. Par rapport à cela, le secteur de l'Education (Plan Sectoriel d'Education) et Santé (Plan de Développement du Secteur Santé) bénéficieront respectivement d'une enveloppe de 14,4% et de 3,8% du Budget Général hors intérêt. Plusieurs domaines seront ainsi touchés tels que la protection de l'enfant, la sécurité nutritionnelle, les Droits de l'Homme.

Les objectifs en matière social notamment l'harmonisation du système de santé et la priorisation de l'amélioration du système éducatif, ainsi que la promotion de l'enseignement supérieur répondant au besoin du marché demeureront alors inchangés par rapport à ceux envisagés dans la LFI 2018.

Secteur administratif

Le secteur administratif fait référence à l'appui de l'Etat pour faciliter le développement socio-économique du pays. La part détenue par ce secteur dans les dépenses en capital est en augmentation de 2.8 points par rapport à la LF 2018, soit 20.0% du total. Cette orientation vise à asseoir un peu plus l'Etat de droit, la bonne gouvernance, le respect de la démocratie, la justice équitable dans tous les départements étatiques de Madagasikara. En outre, les potentialités et les initiatives locales continueront à être soutenues à travers le processus de décentralisation, gage du développement local et des Communes.

La lutte contre la corruption et pour la sauvegarde de l'intégrité continuera à bénéficier du soutien indéfectible aussi bien de l'Etat que des PTF. La mise en place des pôles anti-corruption et le renforcement des autres structures y afférentes (BIANCO, SAMIFIN et CDBF) se poursuivra ainsi jusqu'à la fin de l'année 2018. Entre autres, la mise en place de deux Pôles Anti-Corruption sise à Mahajanga et Fianarantsoa sera effective ainsi qu'une Chaîne Spéciale luttant contre les trafics illicites de Bois de Rose et des bois d'ébène.

La sécurité des biens et des personnes sera renforcée à travers la nouvelle stratégie mise en place conjointement par les trois Ministères en charge de la Défense, de la Sécurité Publique et de la Gendarmerie. Ce programme axera particulièrement sur la lutte contre les vols de bétails et contre les trafics illicites sur les territoires maritimes et des eaux territoriales. L'enveloppe budgétaire globale allouée à ces Ministères qui présente une augmentation de 65.7 milliards d'Ariary par rapport à leurs budgets de 2017 sera alors maintenue.

Secteur productif

L'Agriculture, l'élevage et pêche constituent des secteurs centraux dans le système productif à Madagasikara. En 2018, dans cette LFR2018, l'enveloppe PIP consacré à ce secteur atteindra 17.6% du total des PIP du pays. Par rapport à la LF2018, cette part a diminué de 0.2 points, principalement à cause des décalages au niveau des décaissements sur financement externe.

Des initiatives de développement agricole sont ainsi mises en œuvre pour favoriser le développement rural. Elles se traduisent à travers la reconstruction/réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles, la distribution d'engrais et de semences, la réalisation des travaux par HIMO. Les méthodes adoptées sont l'approche filière et les processus de transformations dans l'agro-industrie et de l'agri business local.

Concernant l'élevage et pêche, les actions se tournent vers la lutte contre i) les vols des bovins, et contre les maladies animales, ii) le développement des filières caprines, ovines et porcines, iii) l'élevage familial avicole, iv) ainsi que le développement des pêches et aquacultures durables et continentales.

Les grands projets d'investissements associés à la foresterie, à la protection des ressources halieutiques et à l'amélioration des revenus des communautés de pêcheurs vulnérables ainsi que ceux en liaison avec les filières agro-industrielles tiendront une place prépondérante.

Le secteur touristique ne sera pas en reste car la venue de 500.000 touristes est escomptée, et correspondra à une entrée en devises de 1,4 milliards USD. Pour le secteur minier, 1200 petites exploitations devraient se former. L'exploitation des pierres précieuses et des pierres fines sera valorisée.

Secteur infrastructure

La vision de développement inclusif et durable requiert une croissance qui favorise le développement des infrastructures dans tout le pays. Chaque année, la situation des ressources financières propres ne permet pas d'assurer la mise en œuvre de tous les travaux et pousse à recourir au financement externe. De plus, les perturbations climatiques qui affectent fréquemment le pays conduisent très souvent à la réhabilitation qu'à l'extension des infrastructures. Tous ces facteurs vont à l'encontre de la croissance économique. Toutefois, le gouvernement continue de prioriser des enveloppes avec les moyens existants pour le développement des infrastructures structurantes.

Dans la LFR, l'enveloppe PIP allouée à ce secteur atteint une part de 42.1% contre 47.8% dans la LF2018. Cette diminution de 5.7 points s'explique en majeure partie par la révision à la baisse des financements extérieurs. Malgré cela, l'Etat poursuivra les efforts d'extension du réseau routier et ferroviaire par le biais de la construction et la réhabilitation des routes ainsi que la remise en état des 80 km de voies ferrées qui relient le réseau Nord et Sud, des extensions au niveau des ports, aéroport, de la remise aux normes de quelques aérodromes à savoir ceux de Maroantsetra, Mananara, Antalaha, Maintirano et d'Ampanihy, du développement du secteur énergie, de l'approvisionnement en eau potable et assainissement, et du développement des NTIC.

Pour l'année 2018, le désenclavement de régions à forte potentialité économique continuera à travers les constructions/réhabilitations des routes nationales et des ponts, comme la RN 5, RN13-RN6-RNT12A-RN5A, RN 31, RN 32, RN 33, RN 34, RN44, RN 9, RN 6, RN 43, RNT 23. Mises à part les routes nationales, la fluidité de circulation dans les villes est également au centre des préoccupations du gouvernement. Des nouvelles gares routières sont également en perspective, à part celles déjà réalisées durant le premier semestre.

Par ailleurs, les autres infrastructures telles que les aéroports et ports, l'aménagement du territoire, les infrastructures météorologiques, les infrastructures de transport énergétique, ainsi que les infrastructures de transport fluviaux, bénéficient également des appuis venant du Gouvernement. En effet, des projets d'extension se poursuivront. Peuvent être cités à cet effet les projets dans le port de Toamasina et l'aéroport d'Ivato, tout comme les réhabilitations des infrastructures de transports fluviaux sur le canal des Pangalanes, les ports secondaires, et la mise en place des schémas d'aménagement et de développement des villes.

L'aménagement des infrastructures hydroélectriques et l'usage intensif des énergies renouvelables se multiplieront dans tout Madagasikara. De même, les activités s'intensifieront pour la réhabilitation des infrastructures d'assainissement qui permettra d'accroître le taux de desserte en eau potable aussi bien en milieu urbain que rural. En matière de télécommunication, des Vitrites Numériques seront installées en milieu rural, et permettront à ces collectivités d'être dotées en infrastructures et équipements informatiques pour accéder au réseau.

C- DETTE PUBLIQUE

DETTE EXTERIEURE

Par rapport à la loi de finances initiale, la loi de finances rectificative 2018 accuse une légère hausse de 4,5% en termes de remboursement de la dette en raison de la dépréciation de l'Ariary. Le montant de la dette à rembourser pour la loi des finances rectificative 2018 s'élève à 361,0 milliards d'ariary dont 236,3 milliards d'Ariary en principal, et 124,7 milliards d'Ariary en intérêts.

DETTE INTERIEURE

Les charges de la dette intérieure pour l'année 2018 sont révisées à la baisse et évaluées à 253,4 milliards d'Ariary, suite à la baisse des taux observée durant le premier trimestre. Le taux d'intérêt moyen pondéré global servi sur les titres émis par le Trésor public est estimé à 9,5%.

D- LES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

Dans le loi de finances rectificatif, l'effort de l'Etat en vue d'équilibrer les recettes et les dépenses des caisses de retraite (CRCM/CPR) sera poursuivi.

E- LES AIDES GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE VALEUR (FCV)

Les prévisions de dépenses et de recettes sur les fonds de contre valeur générés par les dons et aides extérieures n'ont subi aucun changement.

F- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

Le financement intérieur du déficit sera assuré en grande partie par des émissions de titres émis par le Trésor auprès des secteurs bancaire et non bancaire. Le montant des souscriptions s'élèvera à 2 748,9 milliards d'Ariary tandis que les remboursements à effectuer en contrepartie s'élèveront à 2 442,9 milliards d'Ariary. A cet effet, l'encours des titres émis par le Trésor augmentera de 305,9 milliards d'Ariary durant l'année 2018.

Par ailleurs, le Trésor va recourir à des avances auprès de la Banque Centrale dans la limite autorisée par le Statut de celle-ci.

En ce qui concerne le financement extérieur, il est prévu de déblocage de 1 096,0 milliards d'Ariary de prêts projets et de 152,6 milliards d'Ariary de prêts sous forme d'aides budgétaires.

Tel est l'objet de la présente loi.

**LOI N° 2018 - 024
PORTANT LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE
POUR 2018**



LOI N° 2018 – 024
PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2018



L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance plénière respective en date du 29 juin 2018, la loi dont la teneur suit :

I – DISPOSITIONS FISCALES

ARTICLE PREMIER

Sous réserve des dispositions de la présente loi portant loi de finances, la perception au profit du budget de l'Etat et ceux des Collectivités Territoriales, des contributions, droits et taxes fiscaux et douaniers, ainsi que des produits de revenus publics sera opérée en l'an 2018 conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 2

Code Général des Impôts

Les dispositions du Code Général des Impôts sont complétées et modifiées comme suit :

LIVRE I
IMPOTS D'ETAT
PREMIERE PARTIE
IMPOTS SUR LES REVENUS ET ASSIMILES
TITRE II
IMPOT SYNTHETIQUE
CHAPITRE II
CHAMP D'APPLICATION
SECTION I
PERSONNES IMPOSABLES

Article 01.02.02.-

Modifier la rédaction du 1^{er} alinéa du I de cet article comme suit :

« I- Sont soumises à l'Impôt Synthétique, les personnes physiques ou morales et entreprises individuelles exerçant une activité indépendante lorsque leur chiffre d'affaires annuel, revenu brut ou gain reçu, est inférieur à Ar 100 000 000, notamment : »

TITRE III

IMPOT SUR LES REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES (IRSA)

Article 01.03.09.-

Modifier la rédaction du 2° de cet article comme suit :

« 2°- Les retenues faites par l'employeur au titre de la cotisation ouvrière due à une organisation sanitaire d'entreprises ou à un organisme d'assurance santé, dans la limite de 1p.100 du salaire brut ; »

TITRE IV

IMPOTS SUR LES REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

CHAPITRE PREMIER

CHAMP D'APPLICATION

PRINCIPE

Article 01.04.01.-

Modifier la rédaction de cet article comme suit :

« Sont assujetties à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, perçu au profit du Budget général, les personnes morales, les sociétés de personnes et les sociétés en participation ainsi que les personnes physiques. »

SIXIEME PARTIE

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

TITRE PREMIER

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

CHAPITRE II

CHAMP D'APPLICATION

SECTION III

PRODUITS ET OPERATIONS EXONERES

Article 06.01.06.-

Modifier la rédaction du 13° de cet article comme suit :

« 13° L'importation et la vente des intrants à usage exclusivement agricole ;

L'importation et la vente de semence de pomme de terre, à l'état frais ou réfrigéré, de semence de maïs et de semence de blé ; »

ANNEXE

LISTE DES PRODUITS EXONERES DE LA TVA

Dans cette annexe, modifier la liste des produits exonérés relative à l'article 06.01.06 -13° comme suit :

Article 06.01.06: 13°

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS
01.05	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques - D'un poids n'excédant pas 185 g
01.05.11.90	- - - Autres
04.07.00	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits - Œufs fertilisés destinés à l'incubation
04.07.11.00	- - De volailles de l'espèce Gallus domesticus
05.11.10.00	- Spermes de taureaux
05.11.91.10	Œufs et laitances de poissons ou de crustacés non comestibles, vivants et fécondés destinés à la reproduction (alevins)
06.02.10.19	- - - Autres boutures non racinées et greffons
07.01	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré
10.00	- De semence
10.01	Froment (blé) et méteil. - Froment (blé) dur :
11.00	- - De semence
10.05	Mais
10.00	-De semence
12.09	Graines, fruits et spores à ensemercer
23.01	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques impropres à l'alimentation humaine; cretons
23.02	Sons, remoulages et autres résidus, mêmes agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la moulure ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.
23.04.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
23.05.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide
23.06	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 23.04 ou 23.05.
23.09.90.00	- Autres
23.08.00.00	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs
27.11.12.00	Gaz propane
29.22.41.00	- Lysine et ses esters; sels de ces produits.
29.30.40.00	- Méthionine
31.01.00.00	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement ; Engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.
31.02	Engrais minéraux ou chimiques azotés
31.03	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés
31.04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques
31.05	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium ; autres engrais ; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kilogrammes
38.08	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue mouches
38.08.52.00	- - DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
38.08.59.00	- - Autres
38.08.61.00	- - Conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
38.08.62.00	- - Conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg
38.08.69.00	- - Autres
38.08.91	- - Insecticides
38.08.92	- - Fongicides
38.08.93	- - Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes.

LIVRE II
IMPOTS LOCAUX
TITRE IX
TAXE SUR LA PUBLICITE
SOUS TITRE I
PUBLICITE FAITE A L'AIDE D’AFFICHES, DE PANNEAUX RECLAMES,
D’ENSEIGNES LUMINEUSES OU SUR SUPPORT AMBULANT
CHAPITRE III
LIQUIDATION DE LA TAXE

Article 10.09.04.-

Modifier la rédaction des 3° et 4° de cet article comme suit :

« 3° Ar 3000 par mètre carré ou fraction de mètre carré et par mois ou fraction de mois pour les affiches peintes, les panneaux publicitaires et généralement toutes les affiches autres que celles sur papier, placées dans un lieu public quand bien même ce ne serait ni sur un mur ni sur une construction ;

4° Ar 6 000 par mètre carré ou fraction de mètre carré et par mois ou fraction de mois les affiches et réclames lumineuses de toute nature qu’elles soient installées sur une charpente ou un support quelconque ou obtenues par projection sur un transparent ou sur un écran, ou par tout autre procédé. Sont assimilés à cette catégorie les affiches, réclames panneaux- éclairés la nuit au moyen d’un dispositif spécial. »

Le reste sans changement

ARTICLE 3

Les dispositions fiscales concernant les Douanes restent inchangées.

II. EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2018

ARTICLE 4

Les produits et revenus applicables au budget de 2018, incluant les aides budgétaires non remboursables et les Recettes d'ordre, sont évalués à la somme **6 584 078 154 Milliers d'Ariary** conformément au tableau ci-après :

En Milliers d'Ariary	
NOMENCLATURE	PLFR 2018
FONCTIONNEMENT	5 728 078 154
- Recettes fiscales	5 102 128 000
- Recettes non fiscales	90 148 424
- Recettes d'ordre	32 000 000
- Aides budgétaires non remboursables	503 801 730
- Recettes des privatisations	0
- Recettes exceptionnelles	0
- Recettes en capital (IADM-FMI)	0
INVESTISSEMENT	856 000 000
- Subventions extérieures/PIP	856 000 000
TOTAL	6 584 078 154

Le détail est annexé à la présente loi.

ARTICLE 5

Le plafond des crédits autorisés au titre des intérêts de la dette, des pouvoirs publics, des moyens des Ministères, des Autres dépenses affectées, de la Dotation aux Communes, des Dépenses d'Investissement (Financement interne et externe) du Budget Général pour 2018 s'élève à **7 404 366 544 Milliers d'Ariary**.

ARTICLE 6

Dans la limite de ce plafond, il est ouvert pour 2018 des crédits s'appliquant :

- à concurrence de : **384 198 193 Milliers d'Ariary** au titre des intérêts de la dette.
- à concurrence de : **7 020 168 351 Milliers d'Ariary** au titre des Pouvoirs publics et Ministères

soit :

TABLEAU DE REPARTITION PAR INSTITUTIONS ET MINISTERES

(En Milliers d'Ariary)

INSTITUTIONS / MINISTERES	SOLDE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			TOTAL	
		Indemnités	Biens et Services	Transferts	S/Total	Externe	Interne	S/Total		
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9 229 205	17 708 793	23 849 700	15 736 107	57 294 600	44 646 000	21 128 301	65 774 301	132 298 106
02	SENAT	0	13 464 000	8 577 000	795 000	22 836 000	0	2 317 000	2 317 000	25 153 000
03	ASSEMBLEE NATIONALE	0	26 151 000	22 620 000	362 000	49 133 000	0	1 420 000	1 420 000	50 553 000
04	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE	0	3 604 821	2 416 000	105 000	6 125 821	0	1 170 000	1 170 000	7 295 821
05	PRIMATURE	9 952 763	9 994 000	10 470 937	15 517 920	35 982 857	104 922 962	13 057 500	117 980 462	163 916 082
06	FILANKEVITRY NY FAMPIHAVANANA MALAGASY	0	4 492 000	1 914 000	17 000	6 423 000	0	700 000	700 000	7 123 000
07	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	0	8 140 269	2 227 000	302 000	10 669 269	0	41 395 000	41 395 000	52 064 269
11	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	43 916 342	3 790 000	7 603 000	7 372 000	18 765 000	0	5 464 100	5 464 100	68 145 442
12	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	179 681 782	18 284 000	23 716 000	1 366 000	43 366 000	0	21 114 000	21 114 000	244 161 782
13	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE	189 337 433	3 403 000	20 416 000	1 027 000	24 846 000	0	31 955 000	31 955 000	246 138 433
14	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE DECENTRALISATION	32 441 919	1 236 000	13 293 000	80 161 000	94 690 000	41 927 000	74 886 931	116 813 931	243 945 850
15	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE	111 421 567	352 000	8 753 000	1 441 000	10 546 000	0	24 808 000	24 808 000	146 775 567
16	MINISTERE DE LA JUSTICE	73 732 439	17 671 000	15 016 000	5 877 000	38 564 000	9 917 000	6 362 000	16 279 000	128 575 439
21	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	342 219 609	24 056 867	195 134 714	860 545 318	1 079 736 899	60 530 000	139 841 191	200 371 191	1 622 327 699
25	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN	5 744 796	663 000	2 516 000	1 494 000	4 673 000	46 196 000	5 075 000	51 271 000	61 688 796
32	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES LOIS SOCIALES	12 702 553	1 510 250	3 881 167	2 816 000	8 207 417	0	4 642 403	4 642 403	25 552 373
34	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	3 862 237	1 048 000	2 934 000	127 000	4 109 000	670 000	2 871 990	3 541 990	11 513 227
35	MINISTERE DU TOURISME	2 660 562	475 000	3 232 000	1 225 000	4 932 000	1 215 000	4 734 000	5 949 000	13 541 562
36	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION	8 562 582	1 141 000	2 941 000	14 149 000	18 231 000	6 908 000	2 898 180	9 806 180	36 599 762
37	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	5 653 633	1 468 000	4 975 000	760 000	7 203 000	0	6 353 000	6 353 000	19 209 633
41	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	22 648 872	2 348 000	9 711 000	7 103 405	19 162 405	298 114 440	68 518 595	366 633 035	408 444 312
43	MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE	4 736 790	709 000	2 449 000	7 433 000	10 591 000	42 917 000	7 434 000	50 351 000	65 678 790
44	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS	13 544 080	953 000	1 439 000	809 000	3 201 000	52 418 000	13 142 000	65 560 000	82 305 080
51	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	916 354	233 559	596 999	21 000	851 558	115 828 000	23 247 694	139 075 694	140 843 606
52	MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	4 846 624	1 221 441	4 609 001	3 807 000	9 637 442	39 966 000	53 186 306	93 152 306	107 636 372
53	MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE	3 011 551	1 539 000	3 368 000	1 017 000	5 924 000	2 248 000	3 654 000	5 902 000	14 837 551
61	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES	6 800 687	769 608	1 797 126	5 765 969	8 332 703	599 572 560	108 921 840	708 494 400	723 627 790
62	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS	12 766 640	2 324 392	2 168 874	15 567 031	20 060 297	151 181 000	43 107 160	194 288 160	227 115 097
63	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE	3 821 444	683 000	4 418 000	11 324 000	16 425 000	19 239 000	28 175 000	47 414 000	67 660 444
66	MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	895 062	49 000	715 000	2 000	766 000	0	4 788 000	4 788 000	6 449 062
71	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	199 468 112	1 788 000	30 998 000	30 348 000	63 134 000	68 342 000	53 962 483	122 304 483	384 906 595
75	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	10 994 099	1 554 000	1 126 000	6 446 000	9 126 000	1 438 000	7 858 000	9 296 000	29 416 099
76	MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	6 017 455	964 000	5 440 000	2 001 000	8 405 000	12 836 000	13 236 000	26 072 000	40 494 455
81	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	699 552 365	9 884 000	42 823 000	86 698 000	139 405 000	149 691 000	110 894 017	260 585 017	1 099 542 382
83	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	21 817 051	879 000	5 503 833	10 253 250	16 636 083	5 701 000	13 611 347	19 312 347	57 765 481
84	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	117 370 173	426 000	7 052 000	93 915 000	101 393 000	396 000	22 638 000	23 034 000	241 797 173
86	MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SALVEGARDE DU PATRIMOINE	3 973 219	1 022 000	2 259 000	1 894 000	5 175 000	1 000 000	4 921 000	5 921 000	15 069 219
	TOTAL	2 164 300 000	186 000 000	502 959 351	1 295 600 000	1 984 559 351	1 877 819 962	993 489 038	2 871 309 000	7 020 168 351

Soit en totalité :

En Milliers d'Ariary	
RUBRIQUE	MONTANT
INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	384 198 193
MOYENS POUVOIRS PUBLICS ET DES MINISTERES	7 020 168 351
TOTAL	7 404 366 544

Leur développement est donné en annexe de la présente loi.

ARTICLE 7

Conformément au tableau annexé à la présente loi, est autorisée au titre des Dépenses d'Investissement (Ressources propres, Emprunts Etat, Subvention extérieure, Fonds de Contre-Valeur) du Budget Général 2018, l'inscription d'autorisation de programme pour un montant de **10 955 000 000 Milliers d'Ariary**.

ARTICLE 8

Le plafond des crédits de paiement ouverts au titre des Dépenses d'Investissement (Ressources propres, Emprunt Etat, Subvention extérieure, Fonds de Contre-Valeur) du Budget Général 2018 s'élève à la somme de **2 871 309 000 Milliers d'Ariary**, conformément au tableau annexé à la présente loi.

ARTICLE 9

Les produits, revenus et dépenses applicables au Budget Annexe des Postes et Télécommunications pour 2018 sont évalués comme suit :

En milliers d'Ariary	
NOMENCLATURE	MONTANT
RECETTES	7 905 429
- Recettes d'exploitation	7 905 429
- Recettes en capital	0
DEPENSES	7 905 429
- Dépenses d'exploitation	7 905 429
- Dépenses d'Investissement	0
.Autorisation d'Engagement	0
.Crédit de paiement	0

Leur développement est donné en annexe de la présente loi.

ARTICLE 10

Les produits, revenus et dépenses applicables au Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale pour 2018 sont évalués comme suit :

En milliers d'Ariary	
NOMENCLATURE	MONTANT
RECETTES	29 048 750
- Recettes d'exploitation	29 048 750
- Recettes en capital	
DEPENSES	29 048 750
- Dépenses d'exploitation	21 486 250
- Dépenses d'Investissement	0
.Autorisation d'Engagement	7 562 500
.Crédit de paiement	7 562 500

Leur développement est donné en annexe de la présente loi.

ARTICLE 11

Les opérations des Comptes Particuliers du Trésor sont évaluées à **675 097 465 Milliers d'Ariary** en recettes et à **963 997 373 Milliers d'Ariary** en dépenses, conformément au tableau donné en annexe de la présente loi.

En Milliers d'Ariary	
NOMENCLATURE	PLFR 2018
RECETTES	675 097 465
- Avances	0
- Compte de prêts (remboursement)	0
- Compte de prêts (régularisation/consolidation)	6 895 260
- Compte de participation (régularisation)	0
- Compte de commerce	649 348 321
- Compte d'affectation spéciale	18 853 884
DÉPENSES	963 997 373
- Avances	0
- Compte de prêts	99 020 552
- Compte de prêts (remboursement)	0
- Compte de participation	196 774 615
- Compte de commerce	649 348 321
- Compte d'affectation spéciale	18 853 884

Leur développement est donné en annexe de la présente loi.

ARTICLE 12

Le Ministre des Finances et du Budget est autorisé en 2018 à consentir des avances, prêts et participations dans la limite de **295 795 168 Milliers d'Ariary**, conformément au tableau donné en annexe de la présente loi.

ARTICLE 13

Les opérations génératrices de Fonds de Contre-Valeur et assimilées sont évaluées en 2018 à **0 Ariary** en dépenses et **3 388 000 Milliers d'Ariary** en recettes.

ARTICLE 14

Les prévisions des opérations de la dette publique sont fixées comme suit :

	Milliers d'Ariary
- en recettes	4 384 744 000
- en dépenses	3 278 943 703

ARTICLE 15

Les conditions générales d'équilibre de la présente Loi de Finances Rectificative 2018 sont définies conformément au tableau suivant :

EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2018

en milliers d'Ariary

NOMENCLATURE	RECETTES	DEPENSES
C A D R E I BUDGET GENERAL DE L'ETAT		
a.- Opérations de Fonctionnement	5 728 078 154	4 533 057 544
b.- Opérations d'investissement	856 000 000	2 871 309 000
TOTAL BUDGET GENERAL	6 584 078 154	7 404 366 544
SOLDE CADRE I		-820 288 390
C A D R E II BUDGETS ANNEXES		
a.- Opérations de Fonctionnement	36 954 179	29 391 679
b.- Opérations d'investissement	0	7 562 500
TOTAL BUDGETS ANNEXES	36 954 179	36 954 179
SOLDE CADRE II		0
C A D R E III OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR		
TOTAL CADRE III	675 097 465	963 997 372
SOLDE CADRE III		-288 899 907
C A D R E IV OPERATIONS GENERATRICES DE FCV ET ASSIMILEES		
TOTAL CADRE IV	3 388 000	0
SOLDE CADRE IV		3 388 000
C A D R E V OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE		
a.- Dette Intérieure		
. Bons du Trésor	2 873 864 000	2 442 946 000
. Paiements différés/Accumulations instances		
. Avances	222 250 000	174 000 000
. Autres	0	53 540 000
b.- Dette Extérieure		
. Amortissement capital		236 290 000
. Emprunts	1 095 980 962	
. Financement exceptionnel	152 649 038	
. Allègement dette CP		
. Régularisation Emprunts	40 000 000	
. Allègement dette IPPTE		
. Variation ape		
c.- Disponibilité Mobilisable	0	372 167 703
TOTAL CADRE V	4 384 744 000	3 278 943 703
SOLDE CADRE V		1 105 800 297
TOTAL GENERAL	11 684 261 798	11 684 261 798

III-DISPOSITIONS SPECIALES

ARTICLE 16

Sont ratifiés les décrets de mouvements et modifications des crédits de fonctionnement et d'investissement pris au cours de l'exercice budgétaire 2018, en application de l'article 19 et de l'article 20 de la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances.

ARTICLE 17

Dans la présente Loi des Finances rectificative 2018, le montant maximal d'emprunts extérieurs pouvant être contractés par le Gouvernement Central se chiffre à 4 761 milliards d'Ariary.

Le montant maximal des garanties sur emprunt susceptibles d'être accordées par l'Etat est fixé à 324 milliards d'Ariary. En contrepartie de la garantie octroyée, le Trésor Public est autorisé à percevoir auprès de tous les nouveaux bénéficiaires de garantie une commission de garantie.

Le plafond de l'endettement intérieur s'élève à 3 500 milliards d'Ariary.

ARTICLE 18

Est autorisée, en application de l'article 43 point 10 C de la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances, la perception au profit de l'Office Malagasy du Cinéma et de l'Image Animé (OMACI) :

- des droits de tournage cinématographique ou audiovisuel ;
- des redevances de gestion des registres publics ;
- des redevances des droits d'auteur et des droits voisins ;
- des frais de gestion des droits d'auteur et des droits voisins ;
- du visa d'exploitation cinématographique ;
- du permis d'aménagement cinématographique ;
- de l'homologation des salles et des équipements des établissements de spectacle cinématographique ;
- de l'autorisation d'exercice d'activité de projection itinérante ;
- des licences d'exercice ;
- de la licence d'exploitation de salle de cinéma ou de salle de vidéo ;
- de l'agrément préalable pour la constitution d'une entreprise cinématographique, de production audiovisuelle, de photographie ou de jeu vidéo ;
- du droit de délivrance de la carte professionnelle (photographe) ;
- de l'autorisation d'exercice d'activités et de profession d'exploitant de salle de vidéos ;
- du droit d'enregistrement de la déclaration de déplacement de séances de spectacles cinématographique ;
- du droit de délivrance d'un agrément préalable de constitution de groupements, ententes ou engagements de programmation cinématographique ;
- de l'agrément préalable pour la mise en place d'une formule d'accès au cinéma ;
- de l'agrément pour la constitution d'une organisation professionnelle ;
- de l'autorisation de la tenue d'un événement cinématographique, audiovisuel, de jeux vidéo ou photographique ;
- de droit à l'image.

Les conditions d'assiette, de taux et de recouvrement de ces droits et redevances sont fixées par voie réglementaire.

ARTICLE 19

Il est autorisé la perception d'un prélèvement sur les prix des produits pétroliers au profit d'un compte de commerce intitulé : « Prélèvement sur les prix des produits pétroliers ».

Les conditions de gestion de ce compte seront fixées par voie réglementaire. Ledit compte de commerce intitulé « Prélèvement sur les prix des produits pétroliers » est alimenté par 10 Ariary par litre de Gasoil et de Supercarburant vendus à la pompe.

ARTICLE 20

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 29 juin 2018

**LE PRESIDENT
DU SENAT,**

**LE PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, p.i**

RAKOTOVAO Rivo

MAHAZOASY Mananjara Freddie